



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse,  
à l'Engagement et aux Sports

**ARRETE PREFECTORAL N° 2025-SG-DRAJES-004 du 28 février 2025**

**portant renouvellement des dispositions  
fixées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°2025-SG-DRAJES-003 du 4 janvier 2025 portant  
dérogation temporaire aux règles relatives aux accueils de loisirs périscolaires**

**Le préfet de Mayotte  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte, ensemble la loi ordinaire n°2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1 à R.227-22 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU le décret du 14 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Daniel FERMON, administrateur de l'Etat, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 14 février 2024 portant nomination de M. François-Xavier BIEUVILLE, en qualité de préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 5 juin 2024 portant nomination de Monsieur Laurent ALATON, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
  
- VU le décret n° 2024-1184 du 18 décembre 2024 portant déclaration de l'état de calamité naturelle exceptionnelle à Mayotte ;
- VU l'arrêté n°98 RM/DJ/2020 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination dans l'emploi de déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Mme Madeleine DELAPERRIERE, attachée principale de l'administration de l'Etat ;
- VU l'arrêté n°2024-SGA-0463 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ALATON, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté n°2024-SGA-1008 portant délégation de signature à Monsieur Daniel FERMON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le protocole régional conclu entre le préfet de Mayotte et le recteur de l'académie de Mayotte en date du 17 décembre 2020 ;
- VU l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2025-SG-DRAJES-003 du 4 janvier 2025 portant dérogation temporaire aux règles relatives aux accueils de loisirs périscolaires ;

**Considérant** la nécessité à titre exceptionnel et à des fins d'intérêt général, de renouveler la dérogation temporaire aux règles concernant les modalités d'accès et d'organisation des accueils de loisirs périscolaires prévues par les articles R. 227-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les dispositions figurant à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°2025-SG-DRAJES-003 du 4 janvier 2025 susvisé sont renouvelées à compter du 17 mars 2025 et jusqu'au 26 avril 2025 inclus.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture et la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à MAMOUDZOU, le 28/02/2025



Le Préfet de Mayotte  
Délégué du Gouvernement

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, secrétaire général adjoint

Laurent ALATON